

Année
2009 - 2010

Action Professionnelle du District 1510

Prix des Jeunes Professionnels

La base du ROTARY est la profession, on ne le répètera jamais assez et l'Action Professionnelle reste une des voies à privilégier.

Le prix des jeunes Professionnels se propose de récompenser des professionnels ayant à leur actif des réalisations ou des projets significatifs (Prises dans leur acception la plus large)

Les Clubs doivent tout d'abord rechercher de jeunes professionnels locaux méritants, de par la qualité de leur travail, de l'originalité de leur parcours et de leur projet professionnel, d'être honorés et récompensés au travers d'une réalisation concrète. Les candidats devront être âgés de moins de 30 ans et être en activité depuis moins de 3 ans.

Les Clubs Rotary seront juges pour demander une éventuelle dérogation.

Le sens de l'artisanat ne devra pas être confondu avec le sens artistique.

L'objectif promotionnaire de ce prix est d'aider le lauréat dans ses débuts professionnels.

L'accompagnement des clubs pour les jeunes professionnels est fondamental, aussi, les clubs désigneront deux tuteurs rotariens pour accompagner les jeunes professionnels dans leur parcours.

Des prix seront décernés au niveau des Clubs et le lauréat concourra pour le "Prix des Jeunes Professionnel du District".

A cet effet, un dossier de renseignements sera à fournir par le lauréat et le club.

Le règlement sera transmis à chaque Délégué de l'action professionnelle.

Le montant total du Prix du District s'élèvera à 2.400 €uros répartis en 2 prix.

➤ Premier Prix = 1.500 €uros

➤ Deuxième Prix = 900 €uros

Dates et déroulement de l'opération :

Au niveau du club : Décision du jury local au plus tard le **15 MAI 2010**

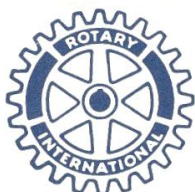
Au niveau du District :

Les dossiers des candidats concourant pour le prix du District devront impérativement parvenir au responsable de l'action professionnelle pour le **22MAI 2010**

Réunion du Jury le 12 JUIN 2010 journée de l'action professionnelle.

Lors de l'assemblée du District le 26 juin 2010 à Châteaubriant

Les Lauréats sont invités à présenter leurs projets et réalisations



REGLEMENT du CONCOURS

Article 1 - Le District 1510 attribuera pour l'année rotarienne deux Prix des Jeunes Professionnels, toutes catégories confondues ainsi que les diplômes correspondants.

Article 2 - Les réalisations des lauréats des Clubs concourant pour les prix du District devront être physiquement présentées à la Commission d'attribution

Celles-ci devront être impérativement accompagnées d'un dossier sur le candidat, son cursus et ses objectifs professionnels. Les ouvrages présentés devront dater de moins de deux ans.

Afin de faciliter la tâche des Clubs, ainsi que de pouvoir faire concourir des réalisations périssables, celles-ci pourront être présentées dans le dossier à l'aide de photographies ou de vidéos.

Article 3 - Tous les lauréats des clubs ROTARY du District 1510 sont de droit candidats à l'attribution de l'un ces deux prix. Afin de limiter les dossiers à examiner par la Commission d'attribution, chaque club ne pourra envoyer qu'un seul dossier.

Les clubs devront adresser les dossiers des candidats, (parfaitement remplis) au responsable de l'action professionnelle du District. Les candidats devront être impérativement présents pour présenter leurs œuvres aux jurys sous peine de disqualification.

Les dossiers seront examinés par un Jury qui comprendra :

- Le Gouverneur du District 1510, qui en est le Président de droit,
- Le Gouverneur élu,
- Les membres de la Commission de l'Action Professionnelle du District,
- Le Jury pourra être complété par des membres cooptés par le Gouverneur et le Président de la Commission.

Article 4 - Le vote se fera à bulletin secret si demandé ou si nécessaire.

Article 5 - Dans le cas de l'organisation d'un Prix National des Jeunes Professionnels, les deux lauréats du District seront de droit candidats à ce prix.

Article 6 - Les prix seront attribués par le Gouverneur lors de la journée de l'action professionnelle du district.

Les lauréats sont invités à présenter leurs réalisations et leurs projets lors de l'assemblée de district



Année 2009/2010 ROTARY Action Professionnelle

Club Parrain :

Le CANDIDAT Jeune Professionnel : Renseignements

NOM Prénom

Adresse

Téléphone

Email

Date lieu de Naissance

Formation générale

Formation professionnelle

Activité

Date de création de l'activité

Références / projets